



## ***Lettre du Président sur la politique qualité et la responsabilité sociétale de l'UTP***

L'UTP est une fédération professionnelle au service de ses adhérents : elle a pour mission principale de les représenter et défendre leurs intérêts collectifs auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et européens, de leurs partenaires et de promouvoir l'image des professions représentées.

L'UTP est également un vecteur d'information privilégié pour ses adhérents. A ce titre elle les informe sur l'actualité juridique, sociale, fiscale, réglementaire, ainsi que sur la conjoncture économique, leur communique des statistiques et se tient à leur disposition pour répondre à leurs questions sur ses différents domaines d'expertise.

Le Conseil d'Administration de l'UTP a souhaité la continuité de l'engagement de l'UTP dans la démarche de certification de service Quali'OP mise en place depuis 2007.

Les actions menées dans ce cadre sont en effet devenues un moyen de garantir la qualité des prestations proposées et constituent, en outre, un processus permettant « l'amélioration continue » tout en étant guidé par 5 axes stratégiques définis annuellement.

Les axes retenus pour le mandat 2015-2017 sont les suivants :

- Positionner les entreprises de transport urbain et ferroviaire par rapport aux autorités organisatrices ;
- Développer l'attractivité du transport urbain et ferroviaire pour les clients et voyageurs ;
- Donner toute sa place au transport urbain et ferroviaire dans la société ;
- Développer l'image positive des professions des transports urbains et ferroviaires en matière sociale ;
- Affirmer la place de l'UTP.

L'UTP est par ailleurs porteuse de valeurs fortes en termes de responsabilité sociétale et c'est pourquoi il a paru opportun au Conseil d'Administration qu'elle s'engage dans une démarche d'évaluation ISO 26000. Celle-ci a permis d'illustrer la performance de notre organisation dans la prise en compte des questions centrales de la responsabilité sociétale et lui a valu d'être évaluée au niveau « Confirmé » par l'AFNOR.

Ces deux engagements sont le moyen de mobiliser l'ensemble des élus et des salariés de l'UTP autour d'objectifs communs, tout en valorisant leur expérience, leur capacité d'adaptation et leur savoir-faire dans le respect des valeurs de l'UTP.

J'ai confié la poursuite de ce projet d'entreprise au Délégué Général qui, assisté du responsable Qualité et en collaboration avec les administrateurs, coordonnera l'action de l'ensemble des collaborateurs de l'UTP et veillera au cours du temps à la mise en œuvre du principe « d'amélioration continue ».

Jean-Pierre FARANDOU  
*Président de l'UTP*